

ASSOCIATION POINT DE CONTACT

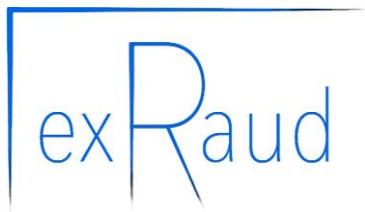
2, rue de la Roquette
75011 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXRAUD

10, rue de Penthievre
75008 Paris



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de ASSOCIATION POINT DE CONTACT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ASSOCIATION POINT DE CONTACT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations les plus importantes ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlements.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels figure dans l’annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris

Pour le Commissaire aux Comptes
EXRAUD

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	16 658	15 862	796	128
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	16 658	15 862	796	128
	Immobilisations financières (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	25 018		25 018	24 624
	TOTAL	25 018		25 018	24 624
Total de l'actif immobilisé (III)		41 677	15 862	25 815	24 753
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances Clients et Comptes rattachés	19 074		19 074	14 407
	Autres créances	130 371		130 371	24 725
Actif circulant	Charges constatées d'avance	504		504	625
	Capital souscrit appelé, non versé				
	TOTAL	149 950		149 950	39 758
	VMP				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	49 160		49 160	97 973
	TOTAL	49 160		49 160	97 973
Total de l'actif circulant (IV)		199 110		199 110	137 731
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		240 787	15 862	224 925	162 484
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an				25 018	24 624
(3) Dont à moins d'un an				149 950	
(4) Dont à plus d'un an					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	



Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé :)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Aut. fonds propres	Autres réserves		
	Report à nouveau	15 030	26 555
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	69 186	-11 524
	Situation nette avant répartition	84 217	15 030
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	84 217	15 030
Provisions	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Dettes (2)	Total des autres fonds propres (I bis)		
	Provisions pour risques		
Renvois	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 142	61 147
	Dettes fiscales et sociales	37 124	26 337
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 993	159
	Produits constatés d'avance	87 448	59 810
	Total des dettes (III)	140 708	147 454
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		224 925	162 484
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		140 708	147 454



		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			394 801	234 096
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				1 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			112 982	210 384
Total des produits d'exploitation (I)				507 783	445 481
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			144 720	149 111
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 560	3 236
	Salaires			210 461	204 463
	Cotisations sociales			78 929	73 457
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			289	19 408
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			637	477
Total des charges d'exploitation (II)				438 598	450 154
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				69 184	-4 673
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			1	1
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				1	1
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)					
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				1	1
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				69 186	-4 672



	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		60
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		6 912
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-6 852
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	507 785	445 542
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	438 598	457 067
BÉNÉFICE OU PERTE	69 186	-11 524
Renvois		
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		

ASS ASSOCIATION POINT DE CONTACT

Annexe aux comptes annuels
Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Descriptions de l'entité	3
1.1	Objet social	3
1.2	Nature et périmètre d'activités ou missions sociales :	3
1.3	Les moyens d'action de l'Association :	3
2	Principes et méthodes comptables	5
2.1	Principes généraux	5
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
3.1	Informations relatives à l'actif	6
3.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	6
3.1.2	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	7
3.2	Informations relatives au passif	8
3.2.1	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	10
3.3	Informations relatives au compte de résultat	11
3.3.1	Précisions relatives à certains éléments	11

1 Descriptions de l'entité

1.1 Objet social

L'association point de contact est une association à caractère éducatif et social qui a pour vocation de lutter contre les cyberviolences et de protéger les victimes, adultes comme enfants, dans l'espace numérique.

1.2 Nature et périmètre d'activités ou missions sociales :

- Traiter les signalements adressés par les internautes et les partenaires professionnels à Point de Contact, à travers ses outils de signalement. A cette fin, elle procède à la qualification juridique et technique des signalements. En cas de contenu manifestement illicite au regard de la loi française, Point de Contact prend les mesures nécessaires pour notifier les autorités nationales compétentes et les hébergeurs, à des fins de retrait et de judiciaireisation. Lorsque cela est possible, Point de Contact informe les internautes de la qualification apportée à leur(s) signalement(s) et des actions entreprises, et les oriente vers des institutions ou des structures de prise en charge adaptées.
- Développer la formation et l'information du grand public et des professionnels, relative à la criminalité numérique et aux cyberviolences.
- Engager, avec les pouvoirs publics et la société civile et les autres organismes intéressés, une concertation et une collaboration sur les questions d'intérêt public dans le domaine de l'Internet, de la lutte contre les contenus illites et de la protection des internautes.
- Participer à la coopération internationale et la développer, notamment au sein du réseau INHOPE.
- Développer des échanges culturels entre la France et d'autres pays, notamment francophones, en vue de promouvoir le savoir-faire de l'Association et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la cybercriminalité.
- Participer à la constitution d'une connaissance approfondie relative aux tendances de la criminalité numérique, et développer un panorama de la typologie des crimes cyber.

1.3 Les moyens d'action de l'Association :

- La mise en place d'outils d'assistance au signalement, gratuits et accessibles à tous, permettant aux internautes de signaler tout contenu ou situation potentiellement illicite rencontrée en ligne.
- La gestion d'une base de données permettant le traitement et le suivi des signalements.
- L'envoi de notifications aux autorités nationales compétentes.

- L'envoi de notifications aux hébergeurs et aux membres de l'Association hébergeant et/ou diffusant des contenus manifestement illicites. Suite aux notifications, Point de Contact effectue un contrôle régulier, de la bonne prise en comptes des demandes de retrait par les services hébergeurs concernés et de la suppression effective du/des contenu(s) manifestement illicite(s).
- En matière de lutte contre les contenus illicites et notamment les contenus relatifs à l'exploitation sexuelles des mineurs, Point de Contact exerce son action à l'international en coordination avec les membres du réseau INHOPE.
- La diffusion d'une connaissance élargie sur la cybercriminalité, par notamment la participation de l'Association à des groupes de travail, la tenue de conférences, l'organisation de comités de réflexion (à l'échelle nationale et internationale) et la réalisation et diffusion de publications, rapports et études en lien avec l'objet de l'Association.
- La tenue de plaidoyer et de recherches visant à constituer une base de connaissance relative à la régulation de l'espace numérique, à la diffusion des contenus préjudiciables et à la protection des utilisateurs en ligne.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptables général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 (sous réserve des adaptations prévues par d'autres règlements de l'ANC qui s'appliquent à l'entité concernée).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Matériels de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Téléphones, répondeurs : 3 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	17 060	957	1 359	16 658
Immobilisations financières	24 624	394	-	25 018
TOTAL	41 685	1 351	1 359	41 677

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	16 932	289	1 359	15 862
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	16 932	289	1 359	15 862

3.1.2 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	25 018	-	25 018
Créances de l'actif circulant	149 445	149 445	-
Charges constatées d'avance	504	504	-
TOTAL	174 968	149 949	25 018

3.2 Informations relatives au passif

1. Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	26 555	-11 524	-	-
Résultat de l'exercice	-11 524	11 524	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	15 030	-	-	-

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	15 030
Résultat de l'exercice	-	69 186	-	69 186
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-	69 186	-	84 217

3.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 142	8 142	-	-
Autres dettes	45 117	45 117	-	-
Produits constatés d'avance	87 448	87 448	-	-
TOTAL	140 708	140 708	-	-

3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1 Précisions relatives à certains éléments

1. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants		Charges à payer	Montants
DONS HELLO ASSO 16/01/2026	254		FNP BILAN 2025	1 800
SUBVENTIONS PROJET 2025 RECUES EN 2026	119 942		FNP CAC 2025	4 320
ORGANISMES SOCIAUX PAE	2 000		PROV CP 31/12/2025	10 550
-	-		PROV CS/CP 31/12/2025	4 260
-	-		CAP TAXE APPRENTISSAGE	172
-	-		CAP FORMATION CONTINUE	96
-	-		-	-
TOTAL	122 197		TOTAL	21 200

2. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants		Charges imputables	Montants
OVH SASU - Cotation 2026	15 000		CYBER ALARME 01/2026	180
-	-		CCA Groupe Rouge / Ass 01.08.25- 31.07.26	324
-	-		-	-
-	-		-	-
TOTAL	15 000		TOTAL	504